

## Avis général

### Recyclabilité des emballages à base de fibres de cellulose de bambou et/ou de canne à sucre

#### REMARQUES PRELIMINAIRES

De nouveaux emballages fabriqués à partir de fibres naturelles sont de plus en plus présents sur le marché. C'est le cas des matériaux à base de bambou, canne à sucre, paille et bois.

Le papier ou le carton peut être produit à partir de n'importe quel matériau végétal fibreux riche en cellulose (bambou, coton, lin textile, certains roseaux, ou d'autres herbacées, paille de blé, bagasse de canne à sucre, tige de maïs ou sorgho). Pour ce faire, les composants indésirables du bois sont éliminés pour ne conserver que la fibre de cellulose. C'est pour cette raison que les emballages réalisés à partir de pulpe ou de bois brut ne rentrent pas dans le cadre des actions du CEREC dont l'objet porte exclusivement sur les emballages ménagers papier-carton usagés. De fait seules les barquettes à base de fibres de cellulose de bambou et/ou de canne à sucre font l'objet de cet avis.

Seuls des emballages vierges ont été étudiés. Ceux-ci peuvent néanmoins être recouverts d'un film (PE ou PET par exemple) pour constituer une barrière, déchet supplémentaire qui sera alors à traiter lors du recyclage de la barquette.

#### TABLEAU DES IMPACTS SUR LA RECYCLABILITE

CARACTERISTIQUES ETUDIÉES	EMBALLAGES A BASE DE FIBRES DE CELLULOSE DE BAMBOU	EMBALLAGES A BASE DE FIBRES DE CELLULOSE DE CANNE A SUCRE
PULPAGE	Désintégration totale à t>30 minutes et remise en suspension rapide	Désintégration difficile > pertes en sortie de pulpeur et aux étapes de classage
RENDEMENT FIBREUX	Fort (100 %)	10% de rejet à 30 minutes
CONCLUSION DU LABORATOIRE D'ETUDES	Emballage <u>recyclable dans une chaîne standard de recyclage des emballages</u>	Emballage <u>difficilement recyclable dans une chaîne standard de recyclage des emballages</u>  (Présence probable d'un liant hydrophobe entre les fibres empêchant une bonne désintégration)

#### AVIS GENERAL DU CEREC

- Le CEREC émet un avis favorable pour le recyclage des emballages en fibres de cellulose de bambou et/ou de canne à sucre, sous réserve de l'absence de liants hydrophobes entre les fibres de cellulose qui s'intègrent dans le recyclage des emballages en papier-carton de type 5.02A, 1.05A et 5.03A
- Le CEREC déconseille l'utilisation d'un liant hydrophobe entre les fibres de cellulose (quelle que soit l'origine de cette fibre de cellulose), qui nécessite un très long temps de désintégration non compatible avec les pulpeurs discontinus et à l'origine de nombreux rejets dans un système continu.

#### VALIDATION



Maryon GINISTY-PAILLEUX



Philippe HEINRICH

Avis Général n°1

Date de validation : 8/11/2012